

Mur de Barrez

Dernière réunion du Conseil Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2010

<u>Section de fonctionnement</u> :	- recettes :	673 221,26 €
	- dépenses :	589 406,47 €
<u>Section d'investissement</u> :	- recettes :	363 133,17 €
	- dépenses :	245 423,50 €
<u>Reste à réaliser</u> :	- investissement (recettes) :	90 713,00€
	- investissement (dépenses) :	239 103,00 €

Excédent global : 64 658,77 € affecté au fonctionnement au compte002.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2009

<u>Section de fonctionnement</u> :	- recettes :	96 867,94 €
	- dépenses :	63 346,22 €
<u>Section d'investissement</u> :	- recettes :	21 059,98 €
	- dépenses :	56 026,09 €

Excédent global : 16 639,54 € affecté en recettes d'investissement au compte 1068.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2009

- recettes et dépenses de fonctionnement :	20 606,48€	
- section d'investissement :	- recettes :	9 736,48 €
	- dépenses :	10 870,00 €

Excédent global : 16 613,11 € affecté en recettes d'investissement au compte 001.

Les comptes administratifs 2010 commune, assainissement, lotissement sont adoptés à 12 voix POUR.

Mme GUIMONTHEIL, responsable de la commission des finances, propose les budgets primitifs suivants, préalablement étudiés en Commission des finances, en présence de Mme VERGE, trésorière municipale.

BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif s'élève à

- recettes et dépenses de fonctionnement :	760 990,00 €
- recettes et dépenses d'investissement	691 514,00 €

OPERATIONS VOTEES	Reste à réaliser 2010	Crédits inscrits 2011	TOTAL
Terrains de voirie	3 266,00		3 266,00
Aménagement stade (vestiaires)	2 895,00		2 895,00
Salle de Brommes	59 900,00	50 100,00	110 000,00
Aménagement abords Eglise / Jardin médiéval	511,00	30 000,00	30 511,00
Terrains jardins du Château		5 100,00	5 100,00
Matériel d'Incendie	248,00		248,00
Autres Matériel (taille haie, débrousailluse...)	613,00	6 010,00	6 623,00
Autres matériel de voirie	251,00		251,00
Logiciels Mairie		2 273,00	2 273,00
Toiture Tour de Monaco		24 940,00	24 940,00
Ecoles (fenêtres école primaire)	3 011,00	2 000,00	5 011,00
Bibliothèque		3 588,00	3 588,00
Travaux gendarmerie (logements)	2 082,00		2 082,00
Eglise	28 550,00	33 500,00	62 050,00
Travaux de voirie (chemin du Verdier + divers)	85 188,00		85 188,00
Travaux de voirie (modification assiette V.C. de Samayou)	35 000,00	16 961,00	51 961,00
Travaux de voirie (VC Randesques, Rieu)		65 464,00	65 464,00
Carrefour Cimetière de Brommes		56 920,00	56 920,00
Camping (réfection faïences douches)	1 031,00	2 000,00	3 031,00
Travaux chemins		21 657,00	21 657,00
Rues piétonnes (cœur de village 2 ^{ème} tranche)	1 000,00		1 000,00
Eclairage Public (Brommes E.P)	15 557,00		15 557,00
Jardin Résidence du Parc de la Corette		84 000,00	84 000,00
TOTAL	239 103,00	404 513,00	643 616,00

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

- recettes et dépenses de fonctionnement :	120 906,00 €
- recettes et dépenses d'investissement :	68 078,00 €

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2011

- recettes et dépenses de fonctionnement :	80 185,00 €
- recettes et dépenses d'investissement :	67 598,11 €

Les budgets primitifs commune, assainissement, lotissement sont adoptés à l'unanimité sans augmentation des taux des 4 taxes directes locales.

DELIBERATIONS

1) Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de Brommes

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de Brommes, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux d'électricité en zone rurale afin de présenter ce dossier dans le cadre du Programme F.A.C.E. « Tranche C – Environnement ».

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique Brommes est estimé à 37 946,79€ H.T.

La participation de la Commune portera sur les 20% du montant ci-dessus soit 7 589,36€, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Les travaux de câblage seront réalisés par l'entreprise FORCLUM AVEYRON GUIRANDE titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone et par SAS Jean SOULENQ pour le génie civil.

La commune ayant adhéré au fond commun pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Il est estimé 17 148,48€ T.T.C. La participation de la commune portera sur 50% du montant T.T.C des travaux de génie civil, soit 8 589,24€, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A, dès l'achèvement des travaux.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet précité et s'engage à créer les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A.

2) Fixation du prix de vente terrains hors lotissement

Monsieur Le Maire, propose d'établir un prix de vente des lots A et B se situant hors du lotissement de la Briqueterie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente des terrains à 20 € T.T.C le m².

3) Rétrocession d'une concession

Monsieur le Maire, expose la demande d'une personne, propriétaire d'une concession perpétuelle dans l'ancien cimetière communal de Mur-de-Barrez, souhaitant rétrocéder sa concession.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise la rétrocession de la concession, l'acte sera pris en charge par la Commune.

4) Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au I de l'article 45 de la loi (n° 2005-102 du 11 février 2005) pour l'égalité des droits et des chances , la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commune doit se doter d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.

Le PAVE est un document de référence qui présente :

- un état des lieux de l'accessibilité de la commune,
- des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité,
- leur chiffrage et leur programmation.

L'Etat ou tout autre institution ou organisme compétent pourront être sollicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager l'élaboration du PAVE.

QUESTIONS DIVERSES

Passage piétons Quartier de Samayou : A la demande de certaines personnes du quartier, il serait souhaitable de déplacer le passage piétons situé dans le carrefour « SPAR », ce passage se trouve juste après le virage et la visibilité est limitée. La Commission des travaux rencontrera la DDE afin de descendre ce passage quelques mètres plus bas.

Chemin de la Salesse : Le Conseil Général n'a pas encore validé ce projet, les travaux ne peuvent pas être engagés.

Chemin pédestre au départ de Mur de Barrez : La Commission des travaux se rendra sur le site afin d'apporter une solution au drainage de l'eau.